



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Préfecture
Cabinet du Préfet
Service départemental de la
communication interministérielle

Valence, le 13 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CAMPAGNE PAC 2016

MISE EN PLACE D'UNE AIDE À LA TRÉSORERIE 2016 (ATR 2016)

La mise en œuvre de la réforme de la PAC ne permet pas le versement des aides de la campagne 2016 aux dates habituelles. Un apport en trésorerie pourra être versé aux agriculteurs qui en feront la demande avant le 15 décembre 2016. **Cette demande doit obligatoirement être télédéclarée sur Télépac.**

Ce service est ouvert du 8 septembre au 15 décembre 2016.

La date de versement dépendra de la date de dépôt de la demande (au plus tôt mi octobre).

La notice est disponible sur télépac dans la rubrique "**formulaire et notices 2016**" accessible sans connexion.

Cette aide à la trésorerie représentera 90 % du montant des aides PAC 2016 attendues :

- paiements découplés : Droits à paiement de base, paiement redistributif, paiement vert, paiement jeune agriculteur,
- aide aux bovins allaitants,
- aides aux bovins laitiers – ABL,
- indemnité compensatoire de handicaps naturels – ICHN.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le service agriculture de la DDT :

Pascal SYLVAIN

Tél : 04.81.66.80.47

Marie-Chantal PAYA

Tel : 04.81.66.80.31

Marie-José RIO

Tel : 04.81.66.80.54

Si vous ne disposez pas d'ordinateur, vous pouvez vous déplacer à la DDT à Valence aux heures d'ouverture ou prendre rendez-vous avec Monsieur Pierre FLACHAIRE à l'unité territoriale de Nyons au 04.75.26.90.17.

Contacts presse :

04.75.79.29.46 / 04.75.79.29.37

pref-communication@drome.gouv.fr

